

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

12 NOVEMBRE 2009

Le nombre de Conseillers en exercice est de 39

OBJET

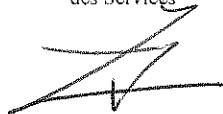
Approbation de la modification du plan local d'urbanisme

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye atteste que le présent document a été publié le 13 novembre 2009 par voie d'affichages notifié le transmis en Sous-Préfecture le 20 novembre 2009 et qu'il est donc exécutoire.

Le 20 novembre 2009

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



François LANSIART

L'an deux mille neuf, le 12 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 5 novembre deux mille neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD*, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Monsieur LÉVÈQUE, Monsieur FRUCHARD

*Monsieur MAILLARD (sauf pour le dossier 09 G 00, le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2009, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 09 G 01-02)

Avaient donné procuration :

Monsieur LEBRAY à Madame BOUTIN
Madame USQUIN à Madame de JOYBERT
Madame ROCCHETTI à Madame de CIDRAC
Madame KARCHI-SAADI à Madame TÉA
Madame RHONÉ à Monsieur LÉVÈQUE

Secrétaire de Séance :

Monsieur ROUSSEAU

N° DE DOSSIER : 09 G 07

OBJET : APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

RAPPORTEUR : Madame BOUTIN

Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

NOTE DE SYNTHÈSE

Le plan local d'urbanisme de la Ville de Saint-Germain-en-Laye a été approuvé par délibération du 18 octobre 2005.

Le 26 mars 2009, un premier bilan du document en matière de logement a été présenté au Conseil Municipal. A cette occasion, il a été rappelé que la Ville devait participer à la réalisation d'une aire d'accueil pour les gens du voyage avec les Villes du Mesnil-le-Roi, Fourqueux, Le Pecq, Maisons-Laffitte.

L'emprise de cette aire a été arrêtée sur le territoire communal de Saint-Germain-en-Laye, dans le hameau de la Garenne. Cependant, les règles d'urbanisme interdisent actuellement le stationnement des caravanes. Le Plan Local d'Urbanisme doit donc être modifié afin de permettre la création d'une zone « UN_{1n} » permettant le stationnement des caravanes.

Par ailleurs, cette procédure de modification du PLU pourrait intégrer deux autres modifications mineures. La première proposition vise à corriger le plan de zonage n°2 et le plan des servitudes d'utilité publique concernant le Domaine de Valmoré, sur lequel le site inscrit n'apparaît que partiellement. La seconde modification tend à un ajustement des règles de la zone UN pour faciliter le projet de mise en conformité du site de Seine Aval.

La procédure de modification du PLU a été engagée conformément aux articles L 123-1 et suivants du code de l'urbanisme. Le dossier modifié a été transmis aux personnes publiques intéressées puis soumis à enquête publique du 14 septembre 2009 au 13 octobre 2009 inclus.

Des observations émises pendant l'enquête ont porté sur l'implantation d'une aire d'accueil à proximité d'un site SEVESO. Après analyse, il s'avère que l'implantation envisagée pour cette aire est à l'extérieur de tout périmètre de risque identifié. De plus, le projet de refonte du site Seine Aval diminue les nuisances liées à l'usine par la réduction des installations et des émissions de chlore. Les précautions utiles ont donc été prises afin d'assurer la sécurité des usagers de cette aire. Monsieur le Sous-Préfet a validé le projet de modification présenté.

A l'issue de cette enquête, le Commissaire-Enquêteur a remis son rapport assorti de conclusions favorables.

Ce dernier a néanmoins recommandé l'augmentation du périmètre de la zone UN_{1n}. Cette recommandation fait suite à la demande du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples qui réalisera cette aire. Celui-ci demande une surface portée de 6 000 à 10 000 m².

Le Commissaire-Enquêteur a également souligné que la réduction du pourcentage des espaces verts de l'article UN_{1n} 13 de 30 à 20 % donnerait plus de souplesse à l'aménageur.

Il convient donc de rectifier en ce sens le dossier de modification afin de tenir compte des observations des personnes publiques consultées, ainsi que des conclusions du Commissaire-Enquêteur.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier de modification du PLU tel qu'annexé à la présente délibération.

Cette délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et sera également insérée dans un journal diffusé dans le Département. Le PLU modifié est tenu à la disposition du public à la Direction de l'urbanisme au Centre Administratif. La présente délibération et les dispositions résultant de la modification du PLU ne seront exécutoires qu'un mois après transmission complète au représentant de l'Etat.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHÉ, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ (pouvoir à Monsieur LÉVÈQUE), Monsieur LÉVÈQUE, Monsieur FRUCHARD votant contre,

APPROUVE le dossier de modification du PLU tel qu'annexé à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,

Maurice SOLIGNAC
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines

